

RÉPONDRE AUX ENJEUX LIÉS À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AUX ÉNERGIES RENOUVELABLE DANS LES BÂTIMENTS MÉDITERRANÉENS

La région méditerranéenne progresse extrêmement lentement vers l'objectif fixé pour 2020 en matière de bâtiments à consommation d'énergie quasi nulle (*Zero Energy Buildings - NZEB*)¹. Selon les dernières études², si la tendance actuelle en matière d'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel devait se confirmer, on enregistrerait en 2020 un écart de près de 9,6 % entre les objectifs fixés par l'UE (20 % d'économie d'énergie) et la réduction réelle de la consommation énergétique³ dans la région méditerranéenne. C'est particulièrement frappant en ce qui concerne le logement des ménages à faible revenu, qui représente une part importante (environ 40%) du parc de logements dans la région, capable de réaliser d'importantes économies d'énergie.

En matière d'efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelable, la région méditerranéenne est confrontée à des obstacles bien précis tels que : des conditions climatiques qui font qu'on accorde traditionnellement peu d'attention à l'isolation ; un parc de logements vieillissant, notamment dans les centres villes ; un manque de structuration des opérateurs du logement social. Dans ce contexte :

Investir pour que les bâtiments de la région méditerranéenne deviennent sobres en carbone est une condition préalable à la construction d'une Europe plus durable et à la reprise économique. De fait, cette transition énergétique a dynamisé le secteur de la remise en état du bâti en créant de nouveaux emplois et en favorisant de nouvelles formations professionnelles. Dernier point, et non des moindres, cette transition contribue à l'adoption de nouveaux types de comportements en matière de consommation énergétique et à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des citoyens méditerranéens.

Les projets [ELIH-MED](#), [MARIE](#) et [PROFORBIOMED](#) témoignent comment et dans quelle mesure l'appui financier de l'UE peut accompagner l'avènement de bâtiments sobres en carbone dans la région méditerranéenne en encourageant la croissance et l'emploi. Cofinancés par le Fonds européens pour le développement régional (FEDER) dans le cadre du [Programme MED](#), les projets ELIH-MED, MARIE et PROFORBIOMED rassemblent près de 60 partenaires, dont des autorités régionales, des villes, des agences territoriales de l'énergie, des universités et des organisations internationales. Après deux ans de travail, les projets ELIH-Med et MARIE ont publié un document d'orientation comprenant des [recommandations stratégiques](#).

Conformément à la demande récemment formulée par le Parlement européen⁴ et visant à favoriser l'élaboration d'une stratégie pour améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments méditerranéens, la déclaration ci-dessous présente les principaux messages contenus dans le document d'orientation d'ELIH-Med et MARIE, et également portés par le projet PROFORBIOMED.

¹ 2018 pour les bâtiments publics.

² Se reporter à l'étude d'ELIH-Med : « Trend-Setting Scenario: Impact of existing policies and financial resources available on EU2020 Objectives », disponible sur le site <http://www.elih-med.eu>.

³ Atteinte grâce à la mise en œuvre en bonne et due forme des mesures prévues dans chaque plan d'action national en faveur de l'efficacité énergétique (PANEE).

⁴ http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/regi/pr/935/935743/935743fr.pdf

Elle s'adresse aux institutions européennes, aux autorités de gestion des programmes européens et aux représentants nationaux, régionaux et locaux.

DÉCLARATION DE LJUBLJANA

Compte tenu des principales analyses et des principaux résultats fournis dans la cadre de la mise en œuvre de nos initiatives pilotes et de leur capitalisation,

Nous, représentants des régions de Catalogne, de Valence, de Murcie, de Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Languedoc-Roussillon, du Piémont, du Basilicata, d'Ombrie, de Sicile, de Macédoine orientale et Thrace et de Macédoine occidentale,

Nous, représentants des municipalités de Malaga, de Gênes, de Frattamaggiore, de Larnaca et de Bar,

Nous, représentants de l'association des conseils locaux de Malte,

Nous, représentants des agences de l'énergie : Agence régionale de l'énergie de Ligurie, Agence locale de l'énergie GOLEA et Agence locale de l'énergie de Spodnje Podravje en Slovénie, Agence de l'énergie de Chypre (CEA), et Agence pour une gestion intelligente de l'énergie de Malte (MIEMA),

Nous, représentants des organismes publics : Agence pour le traitement des déchets solides de l'Algarve (ALGAR), Agence pour le logement et la rénovation d'Andalousie (AVRA), agence régionale de développement (INFO) de Murcie, Centre technologique sur les forêts de Catalogne (CTFC), Agence des villes et territoires méditerranéens durables (AVITEM), Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRMA PACA), Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) en France, Agence nationale des nouvelles technologies, de l'énergie et du développement économique durable (ENEA), Parc Scientifique et Technologique "AREA Science Park" en Italie, Agence régionale pour le développement de l'agriculture de Sardaigne (LAORE Sardinia), Centre pour les sources d'énergie renouvelables et les économies d'énergie (CRES) en Grèce,

Nous, représentants les instituts : Instituto da Conservação da Natureza e das Florestas (ICNF), Institut du bâtiment de Valence, Institut catalan pour la recherche énergétique (IREC), Centre technologique forestier de Catalogne (CTFC), Centre régional de la propriété forestière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Institut pour la promotion de l'innovation technologique (ISNOVA) et Institut supérieur pour la protection et la recherche en environnement (ISPRA) en Italie, Institut Jožef Stefan et Institut slovène de recherche forestière (SFI) en Slovénie, Institute of Accelerating Systems and Applications (IASA) en Grèce,

Nous, représentants des associations : Union méditerranéenne des architectes (UMAR) et Low Impact Mediterranean Architecture Association (LIMA) en Espagne, Collectif EFFINERGIE et Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités (GERES) en France et la Fondation lombarde pour l'environnement (FLA),

Nous, représentants des bailleurs sociaux : 13 Habitat en France, la Société de développement de la Macédoine occidentale (ANKO) en Grèce,

Nous, représentants des universités : Université d'Evora et Université Afonso III (CICAE) au Portugal, Université de Ljubljana en Slovénie, Université Democritus de Thrace et Université de Macédoine occidentale en Grèce,

Nous, représentants de la Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CPMR) et de l'Association internationale Forêts méditerranéennes (AIFM),

partenaires des projets ELIH-MED, MARIE et PROFORBIOMED :

1. Nous engageons à mettre sur pied un **nouveau modèle de gouvernance à niveaux multiples** pour la mise en œuvre de politiques en faveur de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables dans les bâtiments. Au sein de ce modèle de gouvernance, les Régions et les Villes joueront un rôle essentiel sur le plan politique et financier. Ce nouveau modèle sera mis en œuvre au travers de la Commission interméditerranéenne de la CRPM et devra : coordonner l'utilisation des instruments financiers, parvenir à une meilleure harmonisation des procédures administratives d'accès aux fonds et encourager l'alliance entre le public et le privé afin de mettre en œuvre des solutions novatrices.
2. Nous engageons à adopter des **stratégies régionales en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable du bâti** – qui devraient faire partie des stratégies urbaines durables et coordonnées – et à coordonner la mise en œuvre de ces stratégies, en concevant des initiatives et en créant des outils de coopération au sein de la région méditerranéenne, comme :
 - un système d'information ;
 - un programme d'investissement, comprenant un partenariat privé et public ;
 - un système de contrôle des économies d'énergie ;
 - une campagne de sensibilisation visant à capitaliser un ensemble choisi de projets européens à haute performance – projets phares ;
 - un bureau chargé de la promotion des produits et services les plus intéressants, comme l'incitation à l'utilisation d'éléments types préfabriqués dans la rénovation des logements.
3. Invitons les **institutions européennes** à accroître le recours aux Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) pour la rénovation énergétique des bâtiments en modifiant les dispositions réglementaires afin de faciliter l'absorption des fonds et l'utilisation des fonds structurels par le secteur privé (règles concernant les aides d'État).
4. Invitons la **Commission européenne** à encourager des initiatives concrètes dans la région MED visant à :
 - favoriser une meilleure coordination des fonds européens, nationaux et régionaux pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les bâtiments ;
 - mettre en place des systèmes innovants de garantie au niveau de l'UE ainsi que des montages juridiques et financiers, en collaboration avec les pays, régions et villes de la Méditerranée ;
 - encourager la formation tout au long de la vie des profils professionnels existants et des nouveaux profils intervenant dans la rénovation énergétique des bâtiments ;
 - conclure des alliances privé-public avec pour objectif d'adapter, de développer, de commercialiser et de diffuser des outils de planification et de conception énergétiques

qui aideraient les autorités régionales et locales à mettre en place des projets dans des secteurs existants ainsi que dans de nouveaux secteurs ;

– appuyer la création d’un réseau d’universités, de centres de recherche et d’instituts techniques avec pour objectif d’évaluer la mise en œuvre et la prise en compte de solutions faisant appel à l’efficacité énergétique et aux énergies renouvelables afin d’améliorer les systèmes énergétiques dans les bâtiments méditerranéens et, avant tout dans les logements des ménages à faible revenu.

5. Invitons les **pays, régions et villes de la Méditerranée** à :

– encourager la mise en œuvre de la directive sur l’efficacité énergétique (2012), de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (2010) et de la directive sur la promotion de l’utilisation de l’énergie produite à partir de sources renouvelables (2009) en :

- garantissant qu’une part importante des enveloppes du FEDER soit allouée à la promotion d’une économie sobre en carbone et à l’efficacité énergétique dans les bâtiments ;
- plaçant les mesures de rénovation énergétique au cœur des prochains programmes méditerranéens transnationaux et transfrontaliers ;
- allégeant les formalités administratives et en facilitant l’accès des acteurs publics et privés aux fonds structurels d’investissement, afin de favoriser la rénovation énergétique dans les bâtiments, et avant tout dans les logements des ménages à faible revenu.

– promouvoir l’industrialisation des procédés et des techniques de construction et une meilleure utilisation des éléments préfabriqués dans le souci d’améliorer l’efficacité énergétique des logements afin de réduire le coût et le temps consacrés à leur rénovation ;

– financer des campagnes de sensibilisation de la population à l’efficacité énergétique ainsi que des programmes favorisant un comportement éconergétique ;

– mettre en place des systèmes intelligents de gestion de l’énergie qui soient interconnectés et harmonisés.

6. Invitons les **autorités de gestion des programmes de financement européens** (FEDER, ESF, IEV, HORIZON 2020, MED, etc.), dans l’optique de la prochaine période de programmation 2014-2020, à :

– offrir une plus grande visibilité et à consacrer davantage d’investissements à la rénovation énergétique des bâtiments et aux sources d’énergie renouvelable dans le cadre de leurs programmes opérationnels. Les axes stratégiques définis dans le document d’orientation d’ELIH-MED et de MARIE, avec l’appui de PROFORBIOMED, peuvent constituer des priorités d’investissement ;

– inclure dans les futurs appels à projets des axes prioritaires précis pour la rénovation énergétique des bâtiments et les énergies renouvelables ;

– privilégier, dans le cadre des futurs appels à projets, des expérimentations concrètes en matière de rénovation énergétique des bâtiments et des énergies renouvelables plutôt que des travaux de recherche.

Cette déclaration a été approuvée par le comité de pilotage de MARIE et je la signe en tant que responsable du projet :

Nom : F. Xavier Martí Ragué
Generalitat de Catalogne

Entité : Secrétariat à l'habitat et à l'amélioration urbaine,

Cette déclaration a été approuvée par le comité de pilotage d'ELIH-MED et je la signe en tant que responsable du projet :

Nom : Anna Moreno

Entité : Agence nationale italienne des nouvelles technologies, de l'énergie et du développement économique durable

Cette déclaration a été approuvée par le comité de pilotage de PROFORBIOMED et je la signe en tant que responsable du projet :

Nom : Roque Pérez Palazón

Entité : Directeur général de l'Environnement, Région de Murcia.